Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_129-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 23 juin 2026 qui leur a été adressée par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Armelle RIDARD ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Thierry CHAMAILLARD ; David BOULVAIS ; Sophie COUTANT ; Edwige MESSAGER ; Pascal NIZAN (à partir de la délibération N°CC-108/2026) ; Patrick POCARD (à partir de la délibération N°CC-115/2026) ; Kevin ARGENTIN ; Martine GOUEDO ; Marie-Noëlle AMIOT ; Damien GUIHUR ; Corinne PERRÉ ; Stéphane ROUAULT ; Jean-Luc GICQUEL ; Jean-Jacques MALEY ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET ; Jack NOËL ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE (à partir de la délibération N°CC-118/2026) ; Maud GAVAUD ; Fabienne BRIERO ; Didier PIRON ; Rasa MERECKAITE-BECKERIS ; Gérard REYNAUD ; Michel PICHARD ; Christelle CONOIR ; Josiane DENIS ; Philippe LOUAPRE ; Christophe LAUNAY ; Matthieu LE GOVIC ; Maïwenn RAULT ; Marie-Annick DREANO ; Frédéric POULIZAC ; Karine PRUNIER ; Adrien HAVARD ; Anita DUVAL ; Joël GUEGAN ; Patrick VERREY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Fabienne TANGUY ; Maryannick LE DEVEHAT ; Jean-Charles SENTIER ; Nathalie IAFRATE ; Daniel LE RUYET ; Michel GORTAIS ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Lydia DENOUAL.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Pascal MARCHAND donne pouvoir à Frédéric POULIZAC, Clarisse GUILMOTO donne pouvoir à Christophe LAUNAY.

Conseillers communautaires absents :
Nellie JOLIVET ; Stéphane JAN.

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 58
Présents : 51, 52 à partir de la délibération N°CC-108/2026, 53 à partir de la délibération N°CC-115/2026, 54 à partir de la délibération N°CC-118/2026
Votants : 53, 54 à partir de la délibérationN°CC-108/2026, 55 à partir de la délibération N°CC-115/2026, 56 à partir de la délibération N°CC-118/2026
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-129/2026 – AFFAIRES FINANCIÈRES – SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS.

Rapporteur : Michel PICHARD

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_129-DE

Il est exposé aux membres du conseil les demandes de subventions pour l'année 2026, supérieures à 1500 €, présentées par les associations et autres organismes.

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer et de verser les subventions suivantes :

SUBVENTIONS ADMINISTRATION GENERALE	**Subventions soumises au vote**	**Subventions pour information**	
Associations	**Proposition 2026**	**Engagé par convention**	**OBSERVATIONS**
Accès au Droit Nord Morbihan		*31 688,72 €*	*Convention 2024-2026 - délibération du 28/06/24 - 0,71 cts*44 632 hab. (pop au 01/01/25)*
TOTAL		*31 688,72 €*	

SUBVENTIONS AMÉNAGEMENT & STRATEGIE TERRITORIALE

Associations	**Proposition 2026**	**Engagé par convention**	**OBSERVATIONS**
CPIE (soutien aux actions)	10 000,00 €		
Néo-mobilité		8 450,00 €	*Convention 2024-2026*
BlaBlaCar Daily		20 000,00 €	*Délibération & convention du 28/11/2024 - décision au fur et à mesure des demandes de versement*
ADIL		19 368,00 €	*Convention 2024-2026 du 28/06/24 & **avenant (0,09€ x 41866 hab pop 2023)***
TOTAL	10 000,00 €	*47 818,00 €*	

SUBVENTIONS ÉCONOMIQUES

Associations	**Proposition 2026**	**Engagé par convention**	**OBSERVATIONS**
Chambre d'Agriculture		40 000,00 €	*Délibération 15/04/2024 & décision BC-044/26*
CRAB (dispositif installation-transmission en agriculture)		6 000,00 €	*Délibération du 01/02/2024 (5000€/2024 - 7500€/2025 - 6000€/2026)*
IPP Pays de Ploërmel		30 000,00 €	*Convention 2024-2026 - délibération du 28/06/24*
Rés'agri Oust à Brocéliande	1 700,00 €		
CPME (Confédération Petites et Moyennes Entreprises)		2 000,00 €	*Convention 2024-2026 - délibération du 28/06/24*
Solidarité Paysans	3 000,00 €		
Agriculteurs de Bretagne	3 000,00 €		
VIPE Technopole		17 200,00 €	*Convention 2024-2026 - délibération du 28/06/24*
Jeunes Agriculteurs du Morbihan - 41ème édition FESTAGRI	5 000,00 €		
TOTAL	12 700,00 €	*95 200,00 €*	

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_129-DE

SUBVENTIONS SOCIALES

Associations	Proposition 2026	Engagé par convention	OBSERVATIONS
Espace Autonomie Sénior		57 000,00 €	Convention
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille	3 000,00 €		
ADMR de Brocéliande	4 077,60 €		*Nombre d'heures effectuées (selon le rapport d'activité) à domicile pour les personnes âgées et handicapées* 0,15€*
ADMR Etang au Duc	4 225,50 €		
ADMR Mauron	3 044,10 €		
ADMR La Trinité Porhoët	4 051,20 €		
ADMR Josselin	5 778,60 €		
ADMR Val d'Oust	1 868,85 €		
PAT PLO 56	2 000,00 €		
AMISEP L'Alizée	2 000,00 €		
TOTAL	30 045,85 €	*57 000,00 €*	

SUBVENTIONS SPORTIVES

Associations	Proposition 2026	Engagé par convention	OBSERVATIONS
Club Nautique		44 000,00 €	*Convention 2026 – Délibération N°CC-164/2025*
Union des Nageurs de Ploërmel	12 000,00 €		
AS Golf du Lac au Duc	3 000,00 €		
Acro Gym Pays de Ploërmel	12 000,00 €		
Planeurs de Brocéliande	2 000,00 €		
Auto-Cross Mauronnais	10 000,00 €		
Ronde du Porhoët	2 000,00 €		
Boucles Guégonnaises	5 000,00 €		
TOTAL	46 000,00 €	*44 000,00 €*	

SUBVENTIONS CULTURELLES

Associations	Proposition 2026	Engagé par convention	OBSERVATIONS
Bagad de Ploërmel	4 000,00 €		
Eveil à la musique	25 000,00 €		*Convention 2026 annexée*
Centre de l'Imaginaire Arthurien	8 000,00 €		
Créa'son (Mauron)	15 600,00 €		
Forum (Josselin)	30 000,00 €		*Convention 2026 annexée*
Philomèle et airs mêlés	8 000,00 €		
Festival Médiéval de Josselin	2 000,00 €		
Hélléan Festif - Le Sonneur est dans le pré	2 500,00 €		
Académie Musique & Arts sacrés	2 000,00 €		*Convention tripartite*
Les Assemblées Galèzes	3 000,00 €		
Festival de l'Oust - Les Foustivités	5 000,00 €		
TOTAL	105 100,00 €		

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_129-DE

SUBVENTIONS ÉDUCATION / ENFANCE JEUNESSE

Associations	Proposition 2026	Engagé par convention	OBSERVATIONS
Mission Locale		80 337,60 €	*Convention 2024-2026 - délibération du 30/11/23*
CPIE Concoret	8 000,00 €		*Activités Accueil de Loisirs*
Fédération Départementale Familles Rurales du Morbihan / Familles Rurales Val d'Oust		44 000,00 €	
Familles Rurales (Accueil de Loisirs Taupont)		35 000,00 €	
TOTAL	8 000,00 €	*159 337,60 €*	

SUBVENTIONS DIVERSES

Associations	Proposition 2026	Engagé par convention	OBSERVATIONS
Amicale du personnel - actifs & retraités	29 422,81 €		
Sauvegarde du Val sans Retour	3 000,00 €		
Tour de Bretagne		10 000,00 €	Délibération N°CC-162/2025 du 27/11/2025
TOTAL	32 422,81 €	*10 000,00 €*	

TOTAL GENERAL	***244 268,66 €***	***445 044,32 €***	

Crédits BP 2026 (65748)	**738 200,00 €**
Subventions déjà attribuées *(Conseil & Bureau)*	446 244,32 €
Subventions proposées au bureau du 6/07/26	*10 000,00 €*
Subventions proposées au conseil	***244 268,66 €***
Crédits disponibles	*37 687,02 €*
Crédits BP 2026 (657341)	**1 000,00 €**
Subventions proposées au bureau du 06/07/26 (657341)	***1 000,00 €***

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et systèmes d'information » du 22/06/2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 56
. **Pour** : 56
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0

. **Suffrages exprimés** : 56
. **Majorité absolue** : 29

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

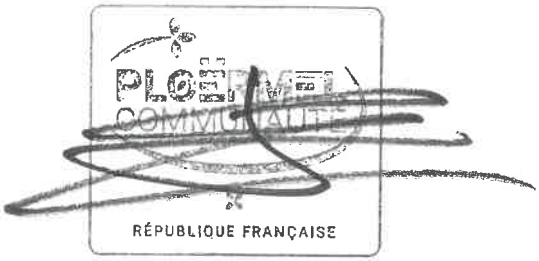
Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_129-DE

- **ATTRIBUE** les subventions 2026 (dont le montant est supérieur à 1500 €) aux associations et autres organismes pour un montant de 244 268,66 € comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le président, ou le vice-président délégué, à signer une convention de subventionnement avec les associations pour lesquelles le montant de la subvention est supérieur ou égal à 23 000 €
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le président, ou au vice-président délégué, pour signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

Le secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.